

REGLEMENT DU CONCOURS « le c.o.d.e. du Supporter »

- **1.OBJET**

COVISION, société dont le siège est établi aux coordonnées suivantes:

COVISION

12 rue Edmond Besse 33083 BORDEAUX

SIREN: 490 099 363

(ci-après dénommée « l'Organisateur »), organise sur son site à l'adresse URL suivante www.collectionlecode.fr (ci-après dénommée « le Site », un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Le code du Supporter » (ci-après dénommé « l'Opération »), du vendredi 5 Mai 2017 au lundi 5 Juin 2017 23h45 inclus.

L'Opération et sa promotion ne sont pas gérées et parrainées par Facebook. Dans ce cadre, l'Organisateur décharge Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec l'Opération, son organisation et sa promotion.

- **2.CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'Opération est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 13 ans et vivant en France.

Ne sont pas autorisées à participer au présent concours les personnes ayant un lien juridique avec l'Organisateur et le Partenaire de l'Opération, leurs collaborateurs permanents et occasionnels, leurs ascendants, leurs descendants, leur conjoint, partenaire ou concubin.

Pour la participation des mineurs de 13 à 18 ans, une autorisation d'un titulaire de l'autorité parentale ou de leur représentant légal majeur est exigée. Les gagnants devront justifier de leur âge avant de recevoir leur prix. Pour tout gagnant mineur, l'Organisateur pourra demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son représentant légal, confirmant leur accord sur la participation de leur enfant à l'Opération ainsi que sur l'attribution de la dotation par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

3. REGLEMENT

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Sur demande ce dernier peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fera

la demande écrite à l'adresse de l'Opération suivante, dans un délai de deux (2) mois maximum après la clôture de l'Opération :

COVISION - 12 rue Edmond Besse 33083 BORDEAUX - SIREN: 490 099 363

L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement et sur tout litige pouvant survenir quant aux conditions ou période d'organisation de l'Opération, son déroulement, ses résultats.

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'Opération et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Chaque modification apportée à l'Opération fera l'objet d'une annonce sur le Site.

4. PRINCIPE DE L'OPERATION

L'Opération consiste à s'inscrire à un tirage au sort sur le Site entre le vendredi 5 Mai 2017 et le lundi 5 Juin 2017 23h45 inclus pour tenter de gagner un abonnement pour supporter l'équipe de son choix lors de la saison 2018.

5. DEROULEMENT DE L'OPERATION

Pour s'inscrire, les participants doivent :

- a) Se rendre sur le Site entre le vendredi 5 Mai 2017 et le lundi 5 Juin 2017 23h45 inclus.
- b) Liker la page Facebook du code du supporter
- c) Donner le club pour lequel on aimerait gagner l'abonnement
- d) Remplir un formulaire de participation en saisissant les champs suivants : nom, prénom, email. Tous ces champs doivent être obligatoirement saisis.
- e) Prendre connaissance du règlement de l'Opération et cocher la case d'acceptation du règlement.
- f) L'internaute valide par la suite sa participation

6. NON VALIDITE DE LA PARTICIPATION

La participation à l'Opération sera invalide si :

les formulaires sont incomplets

les indications d'identité et/ou d'adresse sont erronées, fausses ou envoyées via une mauvaise adresse électronique

Le non respect par le participant des conditions du règlement de l'Opération comme de toutes celles qui seraient édictées par l'Organisateur pour assurer son bon déroulement entraînera sa disqualification immédiate, l'Organisateur statuant souverainement en pareil cas.

7. DOTATION

La dotation est un abonnement pour une saison dans un club français de football ou handball ou rugby ou basket d'une valeur unitaire comprise entre 100€ et 800€ TTC en fonction du club tiré au sort.

8. FRAUDE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue du fait de fraudes éventuellement commises. L'Organisateur statuera souverainement sur tout cas de fraude constatée de la part d'un des participants à l'Opération et aucun recours concernant sa décision ne pourra être admis.

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION ET D'ENVOI DE REGLEMENT

La participation à l'Opération est gratuite et sans obligation d'achat. Aussi, toute personne y participant pourra obtenir sur demande écrite envoyée à l'adresse de l'Opération les remboursements suivants :

- frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou de remboursement de la participation sur la base du tarif lent en vigueur au jour de réception de la demande.

10. PROCLAMATION DES RESULTATS

La liste des gagnants pourra être consultée sur le site web www.collectionlecode.fr à partir du 6 Juin 2017.

Les gagnants seront informés individuellement via l'adresse électronique qu'ils auront communiquée sur le formulaire en ligne de participation. Ils seront aussi informés de la procédure à suivre pour l'obtention de leur dotation.

S'il s'agit d'un bien matériel, les gagnants recevront leur dotation par colis postal à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai indicatif de quatre (4) semaines à compter de la clôture de l'Opération.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Les participations à l'Opération seront annulées si elles sont réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de colis postal.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

Passé un délai de 4 semaines à compter de l'envoi de ce courrier électronique resté sans réponse, aucune réclamation ne sera admise concernant l'attribution des lots.

Pareillement, aucune réclamation ne sera admise de la part du gagnant si celui-ci ayant été informé, n'a pas suivi la procédure requise pour l'obtention de son lot.

Par ailleurs, si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les dotations annoncées par des dotations de nature et de valeur équivalente.

Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pu être attribuée, restera la propriété de l'Organisateur qui restera libre d'en disposer comme il le souhaite.

11. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente Opération sont traitées conformément à la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel relatives aux participants à l'Opération, demandées sur le formulaire de participation, sont nécessaires à la prise en compte de la participation à l'Opération, conformément aux modalités du présent règlement.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de radiation pour toute information nominative le concernant dans les fichiers. Sauf opposition écrite de sa part, ces informations pourront être utilisées par l'Organisateur afin de lui faire profiter d'autres produits et services, y compris dans le cadre de partenariats. Elles pourront être communiquées à des sociétés d'études, en vue d'enquêtes traitées anonymement et ne donnant lieu à aucune sollicitation commerciale. Pour s'opposer à une telle diffusion et/ou obtenir l'adresse des destinataires, le participant doit écrire à l'adresse de l'Opération suivante :

COVISION

12 rue Edmond Besse 33083 BORDEAUX

SIREN: 490 099 363

12. LOI

Le présent règlement est régi par la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront transmises à l'Organisateur à l'adresse de l'Opération précitée, dans un délai de deux (2) mois maximum après la clôture de l'Opération (cachet de La Poste faisant foi).

Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

13. RISQUES INHERENTS A L'USAGE D'INTERNET

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'Opération. L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît des fraudes ou des tentatives de fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment par l'utilisation par une même personne de plusieurs comptes Facebook dans le cadre de sa participation. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs, dont la participation à la présente Opération est, par conséquent annulée.

L'Organisateur fera des efforts pour permettre un accès à l'Opération présente dans le Site à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Opération qu'il contient.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.